

ASBL Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles  
**école de recherche graphique (ERG)**  
Enseignement supérieur artistique de type long  
Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace  
**Appel aux candidatures pour les emplois vacants à pourvoir**  
**ANNÉE ACADÉMIQUE 2024-2025**

1. Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret du 20.12.2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en écoles supérieures des arts pour l'encadrement pédagogique.

Le détail et le descriptif des postes vacants est à consulter sur le site de l'erg : [www.erg.be](http://www.erg.be)

2. Conditions requises:

2.1. Article 365 : Nul ne peut être engagé à titre temporaire dans une fonction de professeur, de chargé d'enseignement, s'il ne remplit, au moment de cet engagement, outre les conditions fixées à l'article 364, les conditions suivantes :

- 1° déposer un projet pédagogique et artistique et le présenter devant une Commission de recrutement;
- 2° faire la preuve d'une expérience utile hors enseignement de cinq ans dans une pratique artistique en rapport avec le cours à conférer pour les emplois de professeur de cours artistiques et de chargé d'enseignement de cours artistiques;
- 3° pour les chargés d'enseignement, avoir exercé pendant au moins six ans une fonction statutaire dans l'enseignement supérieur artistique (Fédération Wallonie-Bruxelles), dont deux au moins dans l'école supérieure des arts où est effectuée la désignation.

2.2. Article 82 :

-Titres requis pour les cours généraux (CG) : nul ne peut exercer la fonction de professeur ou de chargé d'enseignement s'il n'est porteur d'un diplôme de docteur, de licencié/Degré master ou d'architecte.

-Titres requis pour les cours artistiques (CA) : nul ne peut exercer la fonction de professeur de chargé d'enseignement ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur artistique.

-Titres requis pour les cours techniques (CT) : nul ne peut exercer la fonction de professeur de chargé d'enseignement ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

3. Modalités :

Le formulaire de candidature est à télécharger sur le site de l'erg [www.erg.be](http://www.erg.be)

Les documents à transmettre sont détaillés dans le formulaire de candidature.

Envoi des candidatures **au plus tard le 15 juin 2024 avant minuit** uniquement par mail et en format .pdf à [emploi@erg.be](mailto:emploi@erg.be).

**Un mail par candidature.**

Les candidat·es retenu·es après une première sélection recevront une invitation pour un entretien individuel

N° (1)	Nature de la fonction	Intitulé	Classification des cours	Classe	Volume
ADT03	admin	Agent.e administratif.ve niveau 3 – accueil soir			19h/38
ADX01	admin	Attaché.e niveau 1 – Conseiller.e académique et juriste			38h/38